



AÉROPORT
AVIGNON PROVENCE

Publicité occupations domaniales –domaine
public aéroportuaire

AÉROPORT AVIGNON-PROVENCE

COT – SAAP -001

Société Aéroport Avignon-Provence
Activités Domaniales
335 Avenue Clément Ader
84140 MONTFAVET
+33 4 90 81 51 84

I. Identification et coordonnées

Société Aéroport Avignon-Provence
Activités Domaniales
335 Avenue Clément Ader
84140 MONTFAVET
+33 4 90 81 51 84

La SAAP intervient en tant que concessionnaire de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

II. Objet

Convention d'occupation du domaine public, portant sur la mise à disposition de parcelles implantées sur la Zone Nord de l'Aéroport d'Avignon-Provence, appelé le Technopole d'Avignon-Provence.

III. Localisation et caractéristiques des parcelles

Le lieu sollicité est implanté sur la Zone Nord de l'Aéroport d'Avignon-Provence, appelé le Technopole d'Avignon-Provence, sur une surface d'aménagement globale de 16 hectares. La zone est composée de parcelles viabilisées et aménagées :

- des parcelles de 5 000 m²:
 - o en front des installations,
 - o capacité pour une aire de stationnement aéronefs,
 - o uniquement pour des activités aéronautiques,
 - o emprise au sol 75 % maximum,
- des parcelles de 3 000 m²:
 - o pour des activités aéronautiques et industrielles,
 - o emprise au sol 50 % maximum,
- des parcelles de 1 500 m² :
 - o pour des activités tertiaires ou petits ateliers,
 - o emprise au sol 50 % maximum.

Le découpage parcellaire n'est pas arrêté, il sera adapté en fonction des projets.

Le détail des surfaces concernées figure au plan annexé.

IV. Type et forme de l'autorisation d'occupation temporaire à consentir

Convention d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels
Durée déterminée en fonction des investissements proposés ; minimum 40 ans.
Projet de convention annexée

V. Modalités de présentation des candidatures

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Les projets des candidats seront proposés en langue française et exprimés en EURO.

Si les projets des candidats sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le projet.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Fiche présentation de l'entreprise candidate,
- Fiche présentation de la structure envisagée,
- Une présentation détaillée de l'activité envisagée,
- Les éventuels investissements projetés, précisant le montant, la durée des travaux et les conditions d'amortissement des investissements.

Une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale

Le candidat pourra à cet effet joindre à sa candidature tout document complémentaire de nature à expliciter son projet.

Tout renseignement complémentaire concernant cette consultation est disponible auprès de Armelle CHAGNEUX à l'adresse suivante : achagneux@avignon.aéroport.fr

V.CONDITIONS FINANCIERES

Le Bénéficiaire versera une redevance domaniale pour l'occupation de la parcelle mise à disposition déterminée dans les conditions prévues par la convention d'occupation du domaine public et selon la grille tarifaire de l'année en cours.

Pour l'année 2019, les tarifs applicables de l'aéroport d'Avignon-Provence sont les suivants :

- **Terrain viabilisé avec accès piste - Zone Côté Ville** : la redevance domaniale s'établit au tarif de 8.32 € ht / m² /an
- **Terrain viabilisé sans accès piste - Zone Côté Ville** : la redevance domaniale s'établit au tarif de 7.80 € ht / m² /an
- **Terrain non viabilisé (aire aéronautique) - Zone Côté Piste** : la redevance domaniale s'établit au tarif de 4.16 € ht / m² /an
- **Charge communes sur la surface d'emprise au sol - Zone Coté ville** : la redevance s'établit au tarif de 1.25 € ht / m² / an

VI. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES - CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

21/05/2019: Publication du dossier de mise en concurrence

Pas de date ni heure de limite de réception des offres

Les candidats sont informés que ce calendrier est communiqué à titre indicatif et pourra faire à tout moment l'objet de modification par la SAAP.

- [Transmission sous support papier](#)

Les candidats transmettent leur offre sous pli papier portant la mention suivante :

Offre pour :

COT –SAAP -001

- NE PAS OUVRIR -

Ce pli devra contenir les pièces listées au IV. Il devra être remis ou envoyé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

**Société Aéroport Avignon-Provence
335 Avenue Clément Ader
84140 MONTFAVET
A l'attention d'Armelle CHAGNEUX
Tél. : +33 4 90 81 51 84**

- [Transmission électronique](#)

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique à l'adresse suivante : achagneux@avignon.aeroport.fr

Les candidats veilleront à y joindre les pièces de l'offre énumérées à l'article IV ou à joindre à leur envoi les liens de téléchargement permettant d'y accéder.

Dans ce cas, la validité du lien de téléchargement sera au minimum de 30 jours.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date de remise précitée ne seront pas retenus.

VII. EXAMEN DES PROJETS

1. Régularité des dossiers

Avant de procéder à l'examen des offres, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la SAAP peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

2. Attribution des surfaces

L'autorisation d'occupation sera attribuée avec toutes les garanties de transparence et d'impartialité.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- A. Critères liés à l'entreprise candidate :
 - a. Solidité financière et juridique de la société
 - b. Expérience professionnelle pour l'activité envisagées
- B. Critère économique :
 - a. Solidité économique du projet
 - b. montant des investissements proposés
- C. Critère technique
 - a. Intégration des surfaces mises à disposition dans l'ensemble architectural
 - b. Impact sur l'environnement économique aéroportuaire.

Les critères ne font pas l'objet d'une hiérarchisation.

3. Négociations

A l'issue d'une première analyse des offres, la SAAP se réserve la possibilité de programmer une réunion de négociation avec un ou plusieurs candidats. Il est recommandé aux entreprises candidates de fournir, dans leur offre, toutes les informations permettant à l'exploitant de l'aéroport de procéder à l'examen le plus complet et pertinent de leur dossier.

VIII. VISITE DU SITE ET RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, administratifs et techniques, qui leur seraient nécessaires au cours de la constitution du dossier d'offre, les candidats pourront faire une demande écrite à :

Société Aéroport Avignon-Provence
335 avenue Clément Ader
84 140 MONTFAVET- FRANCE
Téléphone : (+33) 4 90 81 51 84 - (+33) 6 07 95 72 01
Courriel : achagneux@avignon.aeroport.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Chaque candidat pourra, s'il le souhaite, effectuer une visite du site.

Dans ce cas, il conviendra de contacter :

Armelle CHAGNEUX
Tél. : +33 4 90 81 51 84 – 06 07 95 72 01
Courriel : achagneux@avignon.aeroport.fr

ANNEXES :

Annexe 1 : Projet acte authentique type
Annexe 2 : Données Techniques (plan)